



ASSOCIATION  
POUR LA SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE  
DE MARTIGNY



Le National

N 1331/8



### Crédit photographique:

F. Bertin, Grandvaux: couverture, pp. 2, 16

Archives privées: pp.9 (haut), 10

Georges Németh, Vollèges: p. 9 (bas)

Michel Darbellay, Martigny: p. 11

Bibl. cant. VS Kantonsbibl.



1010247025

R 224819060

Publié par l'Association du Vieux-Martigny, case postale, 1920 Martigny, c.c.p. 19-11124-6.

Printed in Switzerland by Cassaz-Montfort SA, Martigny.

© Association du Vieux-Martigny 1997.

## **Pourquoi sauvegarder le patrimoine architectural?**

### **Un exemple: l'ancien Hôtel National à Martigny**

Évoquer le patrimoine et de surcroît le patrimoine construit revient à dire que le vandalisme de notre époque doit prendre fin. Non seulement il faut sauvegarder, mais il faut aussi réhabiliter. En défigurant le milieu urbain, non seulement on prive la mémoire collective, mais on perd l'expérience acquise au cours des siècles.

Conserver le patrimoine architectural c'est aussi mettre en évidence une politique de l'habitat; c'est nier le gaspillage de l'espace; c'est régénérer le centre des villes.

La dégradation et la disparition des éléments les plus caractéristiques, à Martigny comme ailleurs, s'accroissent dans l'indifférence générale. Et pourtant ces témoins architecturaux qui disparaissent sont représentatifs de notre histoire, de notre art de bâtir, des arts et de nos traditions.

Une preuve démonstrative et convaincante de la nécessité de réutiliser le patrimoine construit a été réalisée à Martigny. Sur la Place Centrale. Au cœur même de la cité.

La cité est un centre de relations, de décisions où les hommes se rencontrent, où se diffusent les idées; la ville permet encore à une société de résoudre des problèmes qui ne peuvent être réglés à l'échelon de l'individu ou de la famille. La ville, c'est avant tout sa morphologie sociale qui renvoie à sa forme physique; c'est un paysage; son espace est donc le reflet d'une société. Que de témoignages pour l'avenir!

C'est un fait établi, de plus en plus le public se préoccupe du patrimoine architectural. En recherchant une réponse approfondie, ce n'est pas tant son rapport avec l'histoire, mais bien parce que c'est davantage une remontée à nos origines; et retrouver nos racines, aujourd'hui, dans une société en pleine mutation, c'est apaiser une angoisse, réduire nos inquiétudes face à une civilisation déshumanisante et destructrice de nos vraies valeurs.

Et pourquoi le «Vieux-Martigny» s'emploie-t-il à sauvegarder notre patrimoine?

Outre le souci de maintenir un témoignage de notre passé, c'est surtout pour éviter la banalisation, la normalisation de notre environnement et maintenir vivaces nos particularismes. Non seulement il faut sauvegarder, mais il faut définir aussi le rôle du patrimoine dans notre société contemporaine.

Mais la mise en valeur des centres historiques engendre des difficultés et des contradictions, des chicanes même qui vont au-delà de la restauration proprement dite.

Les populations et les activités traditionnelles en sont souvent exclues, la recherche de la rentabilité l'emportant sur celle de la fonctionnalité.

Dans ce contexte, les meilleures volontés doivent alors se manifester.

Ce n'est donc pas comme polygraphe ou même historiographe qu'il faut intervenir, mais comme chroniqueur d'un événement; c'est encore plus simplement une «prise

de conscience citoyenne, hors-partis» qui montre une fois de plus qu'en démocratie l'opinion populaire réaliste peut se substituer à une volonté «édilitaire démobilisée» face à la problématique du patrimoine.

Cette chronique n'a qu'une ambition: alimenter nos mémoires. Elle ne défraye pas. Elle recueille. Avec le respect que l'on doit aux faits réels. Et par ce biais elle emprunte au reportage; plus gazetière qu'historienne donc.

C'est donc en vertu de cette prise de position qu'il faut revenir à ce qui engendra l'architecture actuelle qui marque à jamais l'angle nord-ouest de la Place Centrale.

Dans Le Confédéré du 27 mars 1992, un article a frappé l'opinion. Il faut dire que le ton n'était pas anodin et que son intitulé: «Touche pas à ma place!» laissait percevoir une suite flamboyante. Ce fut le cas.

## L'impact

Dès cette publication, la polémique sévit; la presse du canton s'empara du problème; l'autorité cantonale était saisie; en l'occurrence la Commission Cantonale des Constructions, s'appuyant sur le rapport de l'Office des Monuments Historiques ainsi que sur celui de la Sous-commission cantonale de protection des sites bâtis (respectivement du 12 octobre 1992 et du 8 avril 1991, confirmé le 25 mai 1992).

Ces rapports montrent d'une part l'importance accordée à la Place Centrale qui est un «bien national»; de cette analyse officielle, il faut extraire: «le bâtiment ancien Hôtel National, occupe une position importante sur cette place. Il reprend, mais de manière plus modeste, la position de l'Hôtel de ville situé en diagonale de l'autre côté de celle-ci. Comme ce dernier, il offre sa petite façade à la Place tout en la soulignant, voir la composition symétrique de la façade et surtout l'échelonnement de ses balcons, tandis que sa façade principale longe, elle, la rue Marc-Morand. La qualité de cette façade, l'organisation de ses ouvertures et surtout celle de ses balcons indiquent bien la volonté de l'architecte qui l'a construite, de donner un certain prestige tant au bâtiment qu'à cette façade. En effet la rue Marc-Morand était la rue principale de Martigny, la route principale qui la traversait et qui en touchant cette place, conduisait le voyageur en direction du Pont de la Bâtiatz puis du Bas-Valais. Cette fonction de rue principale a actuellement disparu, mais ce bâtiment porte le témoignage de cet ancien état de la ville de Martigny. Comme dans le cas de l'Hôtel de ville on a une petite façade posée sur la Place Centrale qui marque l'existence du bâtiment par rapport à la place et une façade principale qui s'ouvre sur une des rues latérales. Tout dans la composition architecturale du bâtiment, indique cette double appartenance du bâtiment à la place et à la rue. Son rez-de-chaussée a été fortement modifié, mais il serait aisément possible de le rétablir. Il serait nécessaire notamment, de réduire la largeur de la rue Marc-Morand qui n'a plus sa fonction de route cantonale, afin de rétablir l'angle du bâtiment et un trottoir qui le contourne au lieu de passer dessous.» «Les deux autres bâtiments, celui en colombage situé sur la Place Centrale et l'autre assurant la transition entre le National et bâtiment historique de la Grande Maison ont une moins grande importance que le bâtiment d'angle lui-même. Il est cependant

intéressant de relever que le bâtiment situé sur la Place Centrale, est un exemple de construction de remplissage entre deux volumes existants. Son architecture montre bien qu'il s'agit du comblement d'un espace entre deux autres bâtiments. Cette architecture en colombage de bois est faite dans le même esprit, comme le relève la Commission des sites, que celui du Casino de Saxon et de l'immeuble situé en face de l'église de Monthey. Il est possible que l'état de vétusté de ce bâtiment ne permette pas la conservation totale de cette façade. La Commission estime cependant qu'il serait possible, sans problème, soit de la reconstituer, comme cela se fait dans la construction traditionnelle, par le remplacement de poutres déficientes, soit de la reconstruire de manière contemporaine en conservant ses rythmes et ses ouvertures et surtout l'esprit qui a prévalu lors de sa construction: construction de «comblement» d'un vide entre deux bâtiments existants!»

### **La pétition**

La pétition, et c'était là un événement, lancée par la volonté du «Vieux-Martigny» et de ses membres, non seulement eut un retentissement considérable et un plein succès, puisqu'il fut récolté plus de 1200 signatures en avril 1992, mais elle démontra que la vox populi en matière de sauvegarde du patrimoine pouvait obtenir gain de cause même face à l'Autorité.

En conséquence l'autorisation de démolir fut refusée en décembre 1992 au maître de l'ouvrage qui fut sanctionné à remettre l'ouvrage sur le métier. Cette mesure fut en définitive salutaire, puisqu'aujourd'hui (et par le même bureau d'architectes) une réalisation qui donne satisfaction à tous est née par la volonté d'une population consciente de la valeur de son patrimoine architectural.

### **La réhabilitation\***

«La raison de l'architecture: retrouver un lien symbolique.

L'intervention, sur la Place Centrale, des architectes Charles-Albert et Christian Coppey, est exemplaire dans ce sens. Elle va précisément conjuguer deux styles, en y ajoutant des néologismes fondés surtout sur des technologies novatrices, La recherche analytique menée par les architectes sur des conventions tout autant conceptuelles qu'esthétiques conduit à une juxtaposition de goûts. C'est la naissance d'un pluralisme culturel mélangeant des langages éclectiques. Il n'y a pas d'arrière-goût nostalgique, quoique sans souvenirs ou rappels un bâtiment est dépourvu de signification. En l'occurrence, il s'agit d'une cohabitation paisible et non d'antagonisme. C'est la tradition réinterprétée, réévaluée. L'ensemble réalisé exclut la parodie; il réhabilite au mieux l'angle nord-ouest de cette Place Centrale, site d'importance nationale, qui mérite donc une attention toute particulière. Tout concept régénérateur et bien compris résonne comme un symbole. Et c'est le cas ici.»

\* Les lignes qui suivent ont paru dans *Le Confédéré* du 31 août 1993.

*Christian Coppey*  
**«LE NATIONAL»,**  
**UNE ARCHITECTURE EN EVOLUTION**

L'ensemble rénové se compose de trois parties:

- le bâtiment d'angle, ancien hôtel National,
- le bâtiment de bois, faisant le joint entre le National et le front nord-ouest de la Place Centrale,
- le petit immeuble, reliant le National et la Grand'Maison.

L'histoire de ces bâtisses étant étroitement liée à l'évolution du lieu, un petit historique de la Place Centrale et de la rue Marc-Morand, appelée jadis rue des Hôtels, s'impose.

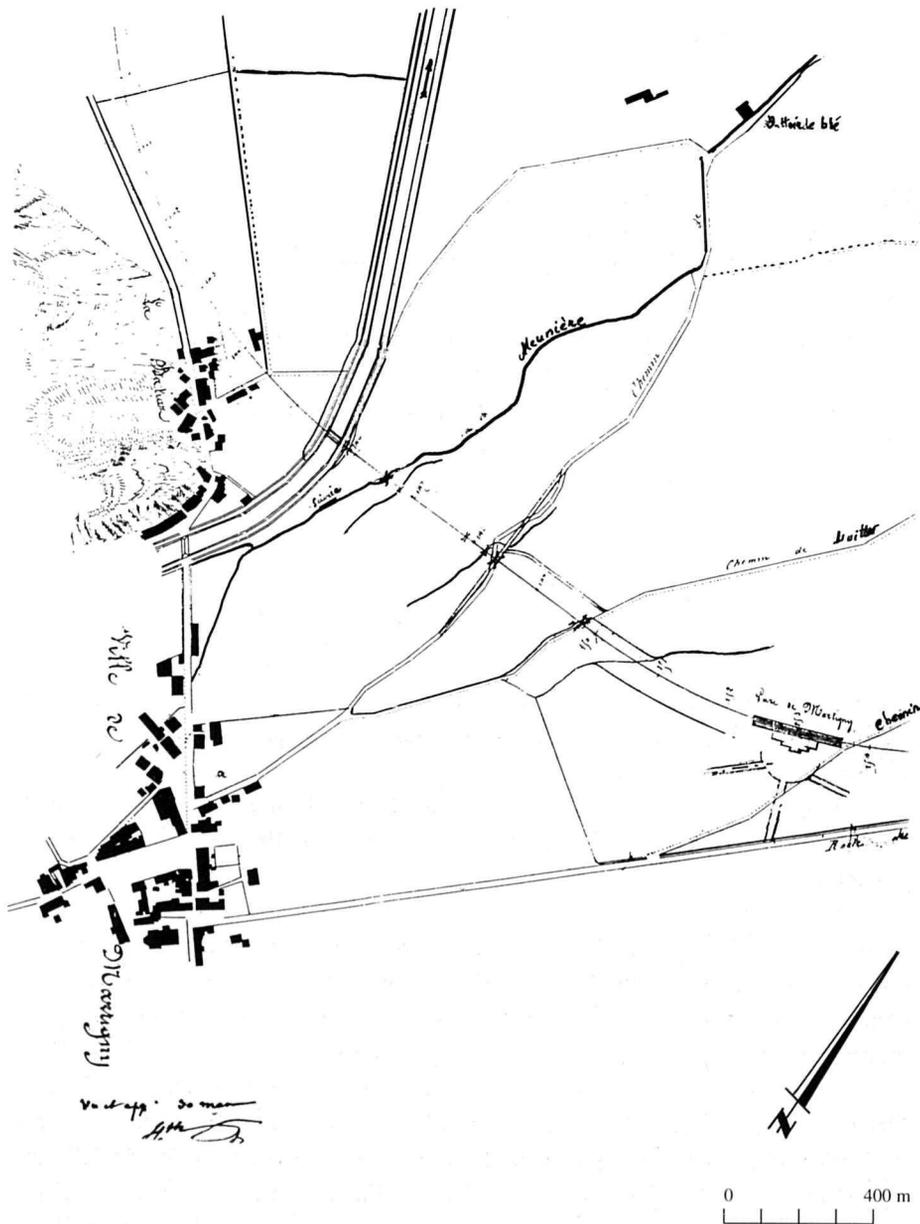
### **La Place Centrale**

La création de la Place Centrale fut possible grâce à la conjonction de deux événements d'importance majeure pour Martigny:

La dernière grande débâcle de la Dranse, le 16 juin 1818, qui, détruisant la majorité des antiques granges, favorise la réunion de multiples vergers, de la Grand'maison à la Cure.

La divergence d'intérêts opposant les quartiers de la Ville et du Bourg, qui amène la Ville à demander au Conseil d'Etat son indépendance et à affirmer sa volonté de supplanter le Bourg.

Bien que la tendance séparatiste se manifeste déjà sous le régime français du début du XIXème siècle, il faut attendre 1835 pour que la Ville soit constituée en Commune. A la faveur de cette séparation, la Ville songe à satisfaire un désir qui la tourmente depuis longtemps: avoir ses propres foires et marchés. Le 25 février 1837, le Conseil décide de l'empierrement de ce qui doit être son futur champ de foire: la Place Centrale. Un coup d'oeil sur la carte de 1858 suffit à saisir la portée de cette décision et du positivisme qui règne dans les esprits de cette société du XIXème siècle. Sur le plan politique, la création de cette «Grande Place», surdimensionnée par rapport au village d'antan, démontre également le souci des libres-penseurs de se démarquer du clergé et des conservateurs, dont l'identité s'attache à l'église et sa Place du Midi.



Etat de Martigny-Ville au milieu du XIXème siècle<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Système de viabilité de la Commune de Martigny-Ville, établi le 29 mars 1858 par la Compagnie des Chemins de fer d'Italie à l'occasion des études pour l'emplacement de la ligne de chemin de fer et de la gare de Martigny. (Bibliothèque cantonale de Sion)

Un règlement de construction fixe sommairement les obligations des propriétaires bordiers de la Place Centrale:

Alignement des bâtiments, suivant le tracé déterminé par l'empierrement.

Construction d'arcades au rez-de-chaussée.

Pavage obligatoire devant chaque immeuble.

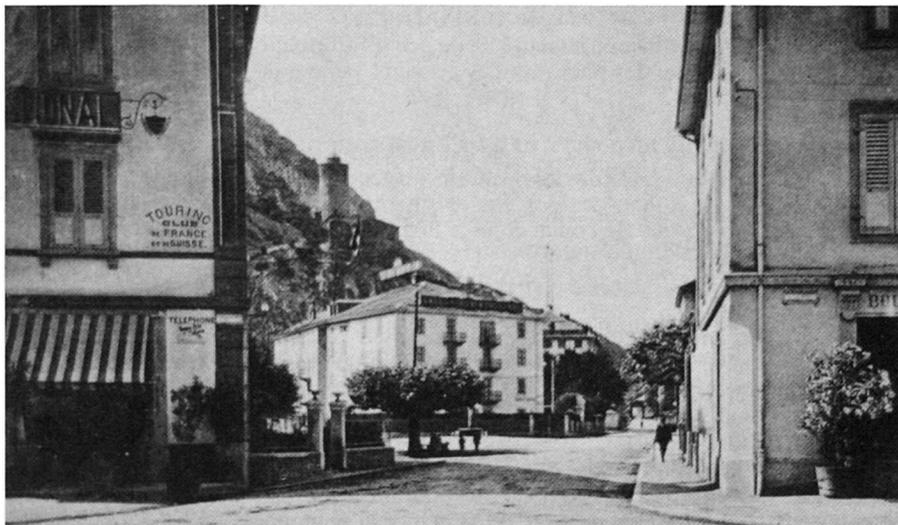
Chose étonnante aux yeux des constructeurs d'aujourd'hui, le règlement ne fixe pas la hauteur des édifices à construire. L'unité de l'ensemble est cependant garantie grâce au répertoire technique et esthétique limité des entreprises de construction locales. Plusieurs décennies sont nécessaires à la Place Centrale pour définir son espace et prendre la forme que nous lui connaissons aujourd'hui. La touche finale est apportée en décembre 1861 par la plantation de platanes provenant d'Ardèche.

## La rue des Hôtels

Les autorités municipales ne se contentent pas de la Place Centrale. La débâcle de la Dranse ayant emporté le vieux pont de la Bâtiáz situé à la hauteur de la chapelle, un nouveau pont, couvert, est construit plus en aval. Un nouvel axe voit alors le jour: la rue des Hôtels.

Entre 1830 et 1910, Martigny vit une période faste grâce au passage des premiers touristes. Les moyens de locomotion de l'époque contraignent les voyageurs à passer une nuit à Martigny avant de s'engager sur les routes du Grand Saint-Bernard ou de la Forclaz. L'offre hôtelière existante, composée essentiellement de l'hôtel de la Tour (collège Ste-Marie/ORP), la Grand'maison et l'auberge du Cygne, est complétée de plusieurs nouveaux hôtels: l'hôtel de l'Aigle (détruit en 1989 pour permettre la construction de l'UBS), l'hôtel Kluser, l'hôtel Clerc et l'hôtel National. L'auberge du Cygne est rénovée et devient l'hôtel du Mont Blanc. Ces constructions, essentiellement conçues par des entrepreneurs locaux, sont simples et fonctionnelles.

Jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la rue des Hôtels est la plus belle et la plus vivante des rues de Martigny. On y trouve le bureau de Poste, le relais des diligences à destination du Grand-Saint-Bernard, et plusieurs boutiques d'artisans. De nombreuses personnalités séjournent à Martigny: A. Dumas (1832), A. de Musset (1833 et 1834), G. Sand (1833 et 1836), F. Liszt (1836), G. Flaubert (1845), C. Dickens (1846), R. Wagner (1854), P. Mérimée (1857), J. Verne (1870), G. de Maupassant (1877), etc., pour ne citer que les plus illustres.



*Rue des Hôtels vers 1890.*

*L'Hôtel National, dont on aperçoit l'angle, n'a pas encore de balcons.*

*Hôtel National vers 1900*



## L'hôtel National

Nous ne disposons malheureusement que de peu d'informations sur l'Hôtel National. L'étude de l'immeuble, des photos et des gravures permet de subdiviser son histoire en trois périodes:

### 1850-1890

Construit au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle sur le verger de la Grand'Maison, l'immeuble possède à l'origine seulement deux étages sur rez. Disposant de tout le confort de l'époque, il semble avoir été conçu comme hôtel de classe moyenne.

*Hôtel National vers 1900.*

### 1890-1930

A un probable changement de propriétaire succèdent des travaux d'embellissement et de rehaussement de l'immeuble. La construction d'un grand balcon au premier étage de la façade Place Centrale donne le ton. Vers la fin du siècle, un troisième étage et des balcons complètent les façades de l'immeuble en lui conférant les qualités qu'on lui connaît aujourd'hui.

On y accède, à pied ou à cheval, par une petite courrette, depuis la Place Centrale. Le porche relie les deux ailes de l'hôtel, il est surmonté d'une petite bâtisse à colombages de bois contenant la salle à manger et divers locaux communs.

A l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle, l'Hôtel National, dans toute sa splendeur, offre 45 lits et figure dans les guides touristiques anglais aux côtés de l'hôtel Clerc, de l'hôtel Kluser

*Hôtel National vers 1910.*

*On remarque, au second plan, la gare du Martigny-Châtelard, le Grand Hôtel du Mont-Blanc et le Grand Hôtel Clerc.*



et de l'hôtel du Mont-Blanc. Le propriétaire, M. Benjamin Saudan, propose ses chambres à Fr. 2.50 la nuit.

## 1930-1990

La Première Guerre Mondiale provoque un déclin temporaire du tourisme partout en Europe, qui se prolongera jusqu'après la Seconde Guerre Mondiale. L'évolution considérable des moyens de locomotion n'oblige plus les voyageurs à faire halte à Martigny. Plusieurs hôtels de Martigny sont désaffectés, dont l'hôtel National qui est transformé en immeuble d'appartements. Une succession d'interventions malheureuses annihile peu à peu la substance de l'immeuble original, en particulier au rez-de-chaussée, où l'angle est évidé pour permettre le passage du trottoir.

Au début des années 60, les insolubles problèmes de circulation à travers la Bâtiatz et au carrefour de la Place Centrale contraignent les autorités à déclasser la rue des Hôtels au profit de la nouvelle rue du Léman. La rue des Hôtels, rebaptisée «rue Marc-Morand» en 1965, connaît depuis lors un trafic modéré.

*Le National vers 1985.*



## Le projet «Ticino Vita»

A la fin des années 80, la société d'assurances Ticino Vita (aujourd'hui American Security Life) acquiert l'immeuble de l'angle et les deux bâtiments annexes dans le but de réaliser une opération immobilière. Orienté tout d'abord sur un projet de démolition - reconstruction, le nouveau propriétaire se heurte aux oppositions énergiques de l'Association du Vieux-Martigny et de la Commission Cantonale des Monuments et Sites, qui renvoient les experts municipaux et les promoteurs à un projet de sauvegarde et de reconstitution.

Dans toutes les professions, le fait de refaire, de «copier» est considéré comme un plagiat. Malheureusement en architecture, le faux semble souhaitable et est souvent applaudi par le bon sens commun. De nombreuses réalisations en Suisse témoignent de l'idée que le passé est meilleur que le présent et qu'il est possible de le reconstruire. Pour les architectes mandatés, le travail de sauvegarde souhaité par la Commission cantonale des constructions et par le Vieux-Martigny s'est traduit par un «travail d'actualisation», comme l'exprime l'architecte tessinois Aurelio Galfetti<sup>1</sup>:

«Par travail d'actualisation, j'entends ce travail qui, dans une construction existante, décèle les valeurs les plus expressives et, à travers la loupe de la nouvelle destination, les repropose sous une lumière nouvelle qui les rend plus lisibles, plus proches de la façon de sortir de notre temps. Restaurer signifie donc établir des rapports, mettre en relation la forme existante et son histoire, avec le contenu voulu par le présent.»

Parallèlement à cette approche progressiste, les architectes adoptent sans hésiter la proposition de reconstruction de la façade en bois, offerte par la CCC.

### La conception de la nouvelle façade en bois

Concevoir une nouvelle façade signifie donner à un contenu déterminé, une forme évidemment nouvelle qui ne naît cependant pas du néant, mais du passé. La conception de ce projet justifie à elle seule les recherches historiques résumées précédemment.

L'étude de la Place Centrale inspire au respect de son histoire et de son développement, dans le sens d'un respect de l'esprit dans lequel les choses se sont faites. Ce respect ne doit pas forcément se concrétiser par une sauvegarde systématique de tous les éléments constitutifs de l'espace, mais peut, comme dans notre cas, provoquer une nouvelle création qui prend ses racines dans la tradition du lieu.

<sup>1</sup>Aurélio Galfetti à propos de la restauration du Château de Bellinzona (Architecture Suisse oct. 88)

Comme l'a relevé la CCC dans son rapport, la bâtiment de bois est né d'un «comblement» d'un vide entre deux bâtiments existants, résultant du développement simultané des deux fronts de l'angle nord de la Place Centrale.



#### Développement historique de la Place Centrale.

La construction du long front nord-ouest de la Place Centrale a débuté vers 1840 par les immeubles situés côté Bourg. Elle s'est poursuivie, jusqu'en 1890, en direction de la future gare. Simultanément, la construction de l'Hôtel National et de l'annexe à côté de la Grand'Maison a provoqué une situation particulière sur la Place Centrale: un vide urbain, comblé par un immeuble tout aussi particulier.

Le caractère «exceptionnel» de l'ancien bâtiment de bois est particulièrement remarquable. Alors que tous les immeubles de la place sont bâtis en maçonnerie, possèdent des toits à pans et suivent un alignement précis, cette façade:

est construite en bois,

jouit d'un toit plat,

subit un léger retrait par rapport aux deux façades voisines.

Ses principes de composition sont également remarquables:

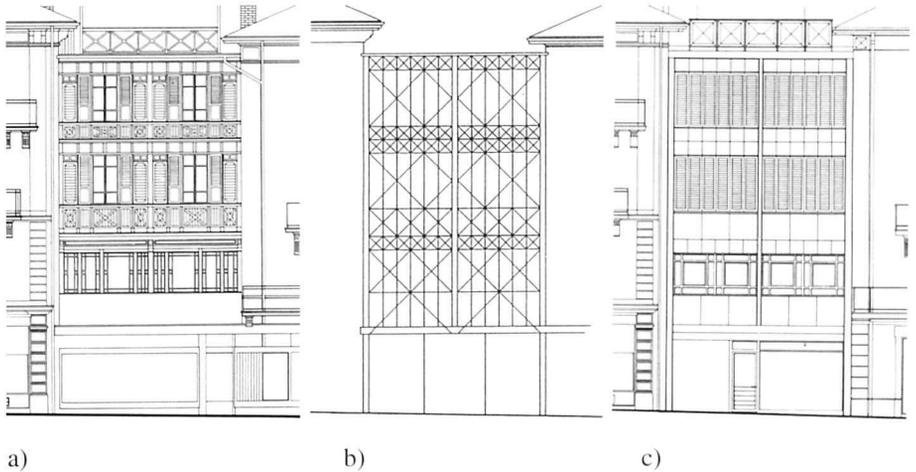
Les rythmes horizontaux et verticaux sont clairement lisibles:

- 2 x 6 éléments, séparés au centre et sur les côtés par des montants,

- l'étage socle, l'étage «noble» et deux étages formant le corps;

de même que les proportions qui esquissent un jeu de carrés de différents modules.

Ces principes essentiels de composition ont servi de base à la conception de la nouvelle façade. Les technique de construction ayant toutefois évolué, l'expression de ces principes s'est voulu résolument contemporaine. La nouvelle façade se compose ainsi de deux peaux: la peau bois qui se découvre partiellement au niveau des volets et des stores pour laisser apparaître la peau métallique des baies vitrées, en retrait. L'élément traditionnel du volet est également réinterprété par un système d'ouverture à glissement/pivot.



La réinterprétation du passé.

De la façade ancienne (fig. a) sont extraits les principes de composition (fig. b) qui serviront de base à la conception de la nouvelle façade (fig. c).

## La rénovation de l'hôtel National

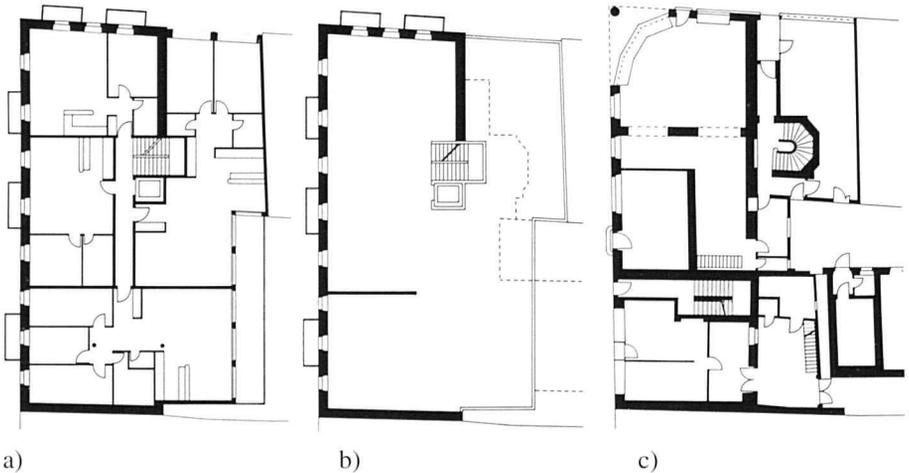
Pour ce qui concerne les travaux de rénovation ou de restauration, il a fallu prendre en compte les composantes économiques, permettant au propriétaire de rentabiliser son investissement en:

aménageant les surfaces intérieures que le règlement communal des constructions lui permettait d'exploiter, soit en augmentant le gabarit existant à la largeur de construction autorisée de 15 m;

rationalisant les circulations intérieures, soit en regroupant les immeubles acquis en un seul système de circulation intérieure;

intégrant les nouvelles exigences en matière d'installations techniques et de confort. Dans ce contexte, la démolition de l'intérieur de l'immeuble et des façades arrières

fut inévitable, mais acceptable dans la mesure où le maintien des façades avant ne resta pas qu'un décor vide de sens. Il en résulta une jonction de deux immeubles, l'un ancien, visible depuis la Place Centrale et la rue Marc-Morand, l'autre contemporain, visible depuis la cour intérieure.



a) La rencontre de deux époques.

L'immeuble réalisé (fig. c) résulte de l'addition de deux modénatures:

- celle des immeubles anciens (fig. a), sur la Place Centrale et sur la rue Marc-Morand
- celle de la nouvelle construction, sur la cour intérieure (fig. b).

L'état de l'immeuble vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle a servi de référence aux travaux de restauration des anciennes façades. Balcons et marquise ont été soigneusement décrochés et restaurés en atelier, alors que l'angle de l'immeuble et ses vitrines ont fait l'objet d'une fidèle reconstitution.

La réorganisation des espaces intérieurs a permis l'aménagement de cinq commerces au rez-de-chaussée, de six bureaux au premier étage et de huit appartements, dont quatre traversants et deux duplex, au second, troisième étages et aux combles. Des terrasses pour les appartements en duplex ont pris place sur la toiture plate de la nouvelle façade en bois.

Les architectes ont également renoncé à tout plagiat anachronique dans la conception de l'intérieur de l'immeuble qui se voulut résolument contemporain. Cette conjugaison des styles fut positivement accueillie par les organismes de sauvegarde, en particulier par le Vieux-Martigny.

